

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 19 décembre 2019

DÉLIBÉRATION N° **CD-2019/12/19-1/03****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20191219-lmc100000020057-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/12/2019

Réception Préfet : 24/12/2019

Publication RAAD : 24/12/2019

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : JAUNAUX Yves

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Budget primitif 2020 : Protection de l'environnement.

La Seine-et-Marne dispose de nombreuses ressources : des ressources en eau, des potentiels en énergies renouvelables tout particulièrement via la méthanisation, un sous-sol riche en matériaux et minerais, des paysages et un cadre de vie apprécié des Seine-et-Marnais. Ces atouts constituent autant de facteurs essentiels à son attractivité, ainsi qu'à la qualité de son cadre de vie et de ses paysages. Néanmoins, la Seine-et-Marne est aussi un territoire soumis à de multiples pressions : lieux de stockage de déchets, présence de sites pollués et d'installations à risques, pression foncière sur les espaces agricoles et naturels, dégradation des nappes souterraines, existence de nuisances (bruit, qualité de l'air...).

Le Département a donc construit sa politique relative à la protection de l'environnement au regard des enjeux de la protection de la ressource en eau, de son patrimoine naturel et sa valorisation, de la transition énergétique et de la lutte contre les déchets. Celle-ci regroupe les domaines "eau" et "environnement" et vise non seulement à protéger le cadre de vie et les ressources de la Seine-et-Marne tout en étant vecteur d'un dynamisme économique.

En investissement, les autorisations de programme proposées au budget 2020 s'élèvent à 10,74 M€ et se répartissent pour 8,60 M€ pour le domaine de l'Eau et 2,13 M€ pour le domaine de l'Environnement.

En fonctionnement, les crédits de paiement des domaines "eau" et "environnement" s'élèvent globalement à 2,33 M€.

Les crédits de paiement, toutes actions confondues, s'élèvent à 15,54 M€.

Enfin, plus de 760 000 € de recettes sont attendues dans le domaine de l'eau, le Département menant sa politique conjointement avec l'Etat et l'Agence de l'eau Seine-Normandie dans le cadre du Plan départemental de l'eau. L'Agence accompagne financièrement le Département dans les actions qu'il déploie sur le territoire. A ces recettes, s'ajouteront celles issues de la Taxe d'aménagement dont une partie est dédiée aux Espaces Naturels Sensibles (plus de 10 millions d'euros).

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2020 des opérations suivantes :

| Domaines | Actions | Opérations | Montant de l'opération |
|---------------|---|--|------------------------|
| Eau | Assainissement | Assainissement | 4 200 000 |
| | | SATESE - Acquisition de matériel | 5 000 |
| | Cours d'eau | Aménagement rivières | 220 000 |
| | | Travaux de renaturation | 20 000 |
| | Eau potable | Eau potable sub. aux communes | 3 900 000 |
| | | Matériel de désherbage thermique ou mécanique | 75 000 |
| | Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti | Acq. matériel du Laboratoire | 153 750 |
| | | Remplacement véhicule réfrigéré | 32 000 |
| Environnement | Aménagement foncier | AFAF/Déplacements CDAF | 1 500 |
| | | AFAF/Etudes échanges amiables multilatéraux | 90 000 |
| | | AFAF/Hypothèques diverses | 1 000 |
| | | AFAF/Projets routiers | 366 000 |
| | | Aménagement foncier/Echanges et cessions amiables | 15 000 |
| | Espaces naturels sensibles - autres | ENS/ONF Aménagement forêts domaniales | 170 000 |
| | | ENS/Subventions acquisition ou aménagement | 100 000 |
| | | ENS/Subv randonnée et biodiversité | 180 000 |
| | Espaces naturels sensibles - Département | ENS/Acquisitions | 100 000 |
| | | ENS/Aménagements ENS | 674 250 |
| | | ENS/Batrachoduc Sorques | 180 000 |
| | | ENS/Etudes Amgt Marais du Lutin à Veneux-les-Sablons | 75 000 |
| | | ENS/Etudes et travaux | 115 000 |
| | | ENS/Matériels | 65 000 |

Article 2 : d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2020 des opérations suivantes :

| Domaines | Actions | Opérations | Montant de l'opération |
|---------------|-------------------------------------|---|------------------------|
| Eau | Cours d'eau | Entretien rivières | 230 000 |
| Environnement | Espaces naturels sensibles - autres | ENS/Subventions entretien et biodiversité | 30 000 |

Article 3 : de créer les enveloppes de subventions 2020 suivantes :

| Enveloppes de subventions de fonctionnement | 2020 |
|---|---------|
| DEEA - Autre partenariat environnement | 19 335 |
| DEEA - Subvention eau | 140 500 |
| DEEA - Subventions animation environnement | 260 125 |
| ENS/Autres participations, partenariats | 100 100 |
| ENS/Département subventions partenariats | 232 412 |
| ENS/ONF Entretien forêts domaniales | 322 000 |
| ENS/Partenariat "biodiversité" | 34 200 |
| ENS/Sub. entretien Chemin des roses | 31 000 |
| ENS/Subventions entretien et biodiversité | 15 000 |
| Entretien rivières | 227 500 |

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à solliciter, auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les aides financières relatives aux missions relevant du domaine « eau » :

- pour les missions d'animation et d'assistance technique départementale (ATD), relevant des actions « Assainissement », « Cours d'eau » et « Eau potable »,
- pour les frais d'analyses au titre de l'ATD, relevant de l'action « Assainissement »,
- Pour les réseaux de mesure de la nappe du Champigny, relevant de l'action « Eau potable » et « Laboratoire départemental d'analyses – non assujetti »,
- Pour le réseau de surveillance des eaux superficielles, relevant de l'action « Laboratoire départemental d'analyses – non assujetti »,

Adopté à la majorité

Ont voté POUR (37) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS

Mme Martine BULLOT qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Martine DUVERNOIS

Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à M. Ugo PEZZETTA
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (8) :

M. Bernard CORNEILLE qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE

Se sont ABSTENUS (0) :

A été absent (1) :

M. Pierre BACQUÉ



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne